ROUBAIX

LA VIE SPORTIVE

Voir à notre Vie Sportive *les Résultats complet, d'hier à*

BOIS DE BOULOGNE

Voir à notre* Vie Sportive *et à notre* Dernière Heure, *les Pronostics pour aujourd'hui à

SAINT-CLOUD

A bas le Sectionnement !

Protestations des électeurs. — Conclusion.

Nous avons, vendredi dernier, signalé et flétri les honteux procédés grâce auxquels les réactionnaires espèrent donner le change aux pouvoirs publics compétents, en organisant (il n'est pas possible d'employer un autre mot), à l'aide d'une abominable pression, une majorité factice en faveur du maintien du sectionnement.

De nombreuses lettres nous ont été adressées qui nous prouvent qu'encore une fois nous avons frappé juste et que nos protestations ont été chaleureusement approuvées par ceux en faveur desquels elles s'exerçaient.

La place nous manque pour l'insertion de toutes les missives qui nous sont parvenues à ce sujet. Nous nous contenterons d'en publier quelques-unes en évitant (forcément, hélas !) d'en faire connaître les signataires :

Monsieur le Rédacteur de l'*Egalité*,

Je viens vous signaler avec indignation les procédés des cléricaux en vue de forcer les citoyens à signer leur pétition en faveur du maintien du sectionnement.

Dans toutes les usines cléricales, directeurs et contremaîtres sont mobilisés et emploient la pression la plus impudente pour rafler le plus de signatures possible.

Je connais des ouvriers, des employés, qui ont été forcés de signer sous la menace à peine déguisée de représailles patronales ; comment voulez-vous que ces malheureux résistent à la crainte de perdre leur gagne-pain et celui de leur famille, et à la perspective peu rassurante d'être *signalés* comme des perturbateurs et des socialistes, mis à l'index et exposés à la plus noire misère ?

Et c'est au nom de je ne sais quel libéralisme que l'on commet de pareils attentats à la liberté individuelle et à la dignité des citoyens, que l'on oblige à signer à contre-cœur une pétition qui leur répugne.

Nous ne pouvons, hélas ! que plaindre nos camarades que leur situation tient dans la dépendance du patronat clérical, mais que ces abominables pratiques, que je vous prie de révéler à vos lecteurs soient un stimulant de plus pour les indépendants qui peuvent protester sans danger pour leur sécurité et celle de leur famille contre le sectionnement imbécile et injuste qui livre à la réaction romaine les destinées d'une ville si nettement républicaine et si profondément socialiste.

L. D..., employé de commerce.

***

Monsieur le Rédacteur,

C'est le cœur navré que je vous écris que, républicain radical-socialiste, partisan récolu de la suppression du sectionnement, je viens d'aller signer en faveur de ce système honteux.

Si l'on connaissait mes convictions, je ne pourrais plus vivre à Roubaix. Je suis obligé de dissimuler mes idées, que je voudrais pouvoir défendre, et je viens d'être contraint d'aller manifester contre elles.

Je n'ai pourtant pas pu éviter cette trahison. L'« alter ego » du patron est venu nous dire d'aller signer à la mairie, où je suis allé avec les autres employés, et là, en présence d'un adjoint au maire, j'ai dû forcément m'exécuter, sans quoi j'aurais été certainement mouchardé.

Mais je veux que l'on sache au moins que sur les signatures qui seront recueillies pour le sectionnement, beaucoup n'auront pas été données librement, car il doit se trouver un grand nombre de citoyens dans mon cas.

Dire que ceux qui nous oppriment ainsi dans nos consciences se réclament de la liberté !

Elle est fraîche, leur liberté !

H. C...,

employé de commerce républicain.

***

Citoyen,

J'ai le regret de porter à votre connaissance le fait suivant :

Je suis ouvrier, père de famille de trois enfants en bas âge. Je me trouve dans la misère.

Dans la maison où je travaille, le patron et plusieurs contremaîtres font partie de l'Union sociale et patriotique.

Or, au sujet du sectionnement, certains contremaîtres, tel que celui à qui j'ai affaire, donnent des bulletins aux ouvriers et demandent qu'ils signent en faveur du maintien du sectionnement. De crainte de perdre leur place, beaucoup acceptent de signer — comme j'ai dû le faire, tout en étant contre le sectionnement.

Donc, de la façon dont ils agissent, il pourrait très bien arriver qu'il se trouve une majorité qui ait signé pour le sectionnement.

N'y aurait-il pas moyen, en portant connaissance de ces faits à qui de droit, de faire annuler l'enquête et de demander qu'au lieu de faire signer qu'une urne soit déposée à la mairie, laquelle surveillerait un bureau composé des deux parties : des bulletins pour et contre le sectionnement seraient mis à la disposition des électeurs, lesquels n'auraient qu'à se présenter muni d'une pièce d'identité et qu'on vérifierait sur une liste, comme il est fait lorsqu'on vote. De cette façon, on pourrait agir selon son idée sans craindre de perdre sa place.

Agréez, etc.

A. C.

Nous nous en tiendrons là. Les quelques documents qui précèdent venant confirmer d'une façon aussi éclatante ce que nous avons dit antérieurement, sont d'ailleurs suffisants pour parfaire l'édification de nos lecteurs et de la majorité républicaine du Conseil général.

La conclusion qui s'impose et que l'enquête telle qu'elle a été ordonnée est insuffisante pour servir de base d'appréciation.

Il y a donc lieu, ou bien comme le demande notre correspondant occasionnel, d'établir un referendum par lequel tous les électeurs roubaisiens seraient appelés à donner, au scrutin secret, leur avis pour ou contre le sectionnement (ce serait équitable mais on ne le fera pas), ou bien de statuer après un examen impartial des raisons qui militent pour ou contre ce que nous considérons à Roubaix comme un système pdieux.

Nos adversaires sont partisans du sectionnement, parce qu'il leur permet d'occuper l'Hôtel de Ville au mépris du Suffrage Universel. Mais ils ne veulent pas l'avouer et essayent d'étayer leurs prétentions avec des arguments qui ne résistent pas au moindre examen.

Quant aux raisons de notre opinion contraire, nous les avons longuement formulées. Elles ne sont basées que sur notre désir de justice et partant ne s'appuient que sur le bon droit.

Aux conseillers généraux républicains d'apprécier.

MARCELS.

La Fête de la Laïque

Magnifique succès. — Pour une foire aux plaisirs, c'est une foire aux plaisirs. — Honneur à l'enseignement laïque !

Y a-t-il un seul Roubaisien non inféodé à l'ultramontanisme réactionnaire qui ne sait pas allé hier à l'Hippodrome ?

Une réponse négative nous étonnerait grandement. Les Roubaisiens sont nombreux, nous le savons bien, mais d'autre part il y avait tant, tant de monde à la magnifique fête de l'enseignement laïque !...

Ah, si ce bon vieux Jean Macé avait pu revenir quelques instants pour jeter un coup d'œil sur toute cette foule ! Ce qu'il aurait jubilé !... Et vertudieu il y avait de quoi.

Nous n'entreprendrons pas de décrire toutes les magnificences de l'Eden concentré où nous sommes allé passer quelques instants fort agréables. Il nous faudrait pour ce faire une épaisse brochure. Nous ne dirons que quelques mots de l'ensemble, et pour être à la fois complet et concis ça ne sera déjà pas une petite affaire.

Après avoir passé sous la grande porte extérieure surmontée de cette inscription engageante : « Honneur à l'Enseignement laïque », et franchi toutes les épreuves d'un contrôle rigoureux, l'on se trouve faire partie intégrante d'une foule quasi-compacte d'une foule qui envahit tout l'établissement : couloirs, scène, théâtre, coulisses, vomitoires, foyer, préaux, dont les habiles organisateurs du gala ont su utiliser les moindres recoins en les transformant en des lieux enchanteurs.

Dans les dépendances du Théâtre-Cirque, ce sont des buvettes, des tirs, des music-halls et la loge superbement décorée d'affiches artistiques où les anciens de Turgot jouent « Pitche à Roubaix » grande revue humoristique.

Les galeries supérieures sont occupées par « la féerie » de l'Institut Sévigné et la Fanfare Delattre. Celle-ci domine la piste, rotonde merveilleusement entourée d'attractions diverses, desservies par des représentants autorisés du beau sexe, des « libellules » qui vendent des berlingots et mille autres choses encore (mille n'est pas exagéré) décorations-souvenirs, éventails, fleurs, billets de tombola, planchettes de tourbebattes. Il en est même qui se contentent de vous tendre avec un sourire aimable, de fort jolies aumônières que l'on remplit ma foi sans trop se faire prier. Ne sait-on pas que... « c'est pou' l'œuvre ? »

Ce n'est pas tout, des lutteurs, des acrobates et autres jongleurs, viennent encore émettre la prétention, pour exécuter sur piste leurs tours de force et de passe-passe, de « faire circuler » les assistants lesquels regardent alors d'un air indéfinissable la façade d'un état portant cette enseigne toute de circonstance « Au Pôle Nord ».

Mince de Pôle Nord !...

La vérité c'est que l'on étoufferait si les habiles organisateurs qui décidément ont tout prévu n'avaient emmagasiné force bouteille d'une excellente et fraîche cervoise. Ça se lampe avec un entrain.....

N'importe, quand on songe que c'est dans cette salle que tout à l'heure la jeunesse va se livrer à de chorégraphiques exploits on se demande si les provisions précitées ne seront pas vite épuisées.

Tant mieux ! que la Fédération des Amicales fasse recette. Et que cette argent produit de la solidarité laïque s'en aille porter un peu de bien-être à tous nos petits écoliers malheureux pour qui, hélas, c'est déjà fête lorsqu'il leur arrive de temps à autre d'avoir seulement le nécessaire.

Un bon point donc à tous ceux qui ont su rendre aussi brillante la fête de la laïque. Leurs efforts auront eu pour résultat de créer de la joie dans la pratique de la fraternité.

Ce qui est bien conforme à l'enseignement de l'école républicaine.

MARCELS.

—o—

IVRESSE, DIVINE ENCHANTERESSE !

Le sieur Alphonse Delcourt, 41 ans, maçon, demeurant boulevard Gambetta, 260, a été mis hier matin en état d'arrestation, rue d'Alger, par l'agent Hus, pour outrages et ivresse.

— Procès-verbal pour soulographie et noctambulisme bruyant, a été dressé à la charge de M. Théophile Debrauwer, 49 ans, tisserand, demeurant à Tourcoing, rue du Maraîcher, 50.

— Dimanche, vers 2 h. 45 du matin, M. Georges Dobbelaere, 27 ans, peigneur, demeurant rue des Arts, 182, a été appréhendé rue de Blanchemaille par les agents Ducatillon et Palenchier, pour les mêmes motifs que le précédent.

De plus, Dobbelaere a été trouvé porteur d'un coup de poing américain.

—o—

IL FAIT SI CHAUD !

Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Emile Decatoire, 20 ans, tisserand, demeurant rue de la Halle, 11, pour avoir tiré sa coupe dans le canal, quai de Wattrelos.

Pourquoi diable aussi l'école de natation n'est-elle pas ouverte ?

—o—

MENACEZ VOS CLIENTS

Mlle Julie Sylvoz, 27 ans, cabaretière, rue de l'Avocat, 2, a été l'objet d'une contravention pour avoir trop copieusement servi un consommateur, au point de lui alourdir la boussole.

—o—

COMME EN AMERIQUE

Samedi soir, vers neuf heures un quart, les agents du 1er arrondissement ont mis en état d'arrestation le sieur Martial Lambeux, 41 ans, mouleur, domicilié rue Henri-Martin, 23.

Au cours d'une rixe survenue dans la matinée, cet individu avait tiré plusieurs coups de revolver qui, heureusement, n'atteignirent personne.

—o—

A QUI LA CLEF ?

Un cocher de place a trouvé dans la salle des Pas-Perdus de la Gare une clef de sûreté qu'il a déposée au bureau central.

—o—

TOUTE UNE BASSE-COUR ENLEVEE

M. Roussel, conseiller municipal, demeurant aux Trois ponts, rue de Tournai, cité Devogel, a été victime dans la nuit de samedi à dimanche, d'un vol de trois pigeons, 4 petits canards avec leur couveuse et un poulet de combat.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. Auguste Lepoutre et C., M. Georges Fruit, 21 ans, forgeron, demeurant rue du Tilleul, 283, s'est fait une entorse du poignet droit en tombant.

(10 jours de repos).

— Chez MM. Compagnion, Lanselle et C., M. Georges Masson, 26 ans, homme de peine, demeurant à Croix, rue Chevreul, 81, s'est fait une déchirure musculaire du côté gauche en tombant.

(12 jours de repos).

— M. Denis Delcroix, hâleur chez MM. Villette et fils, demeurant rue de Béthune, à Wattrelos, s'est fait une entorse légère du poignet droit en tombant.

(6 jours de repos).

— Chez M. G. Carre, brasseur, M. Jules Vanderhaeghe, 27 ans, garçon brasseur, demeurant à Mouveaux, rue de Lille, 19, s'est fait une entorse du poignet droit en manipulant un fût de bière.

(8 à 10 jours de repos).

— Chez MM. Léon Allart et C., M. Désiré Fontaine, 51 ans, macon, demeurant à Wattrelos, rue Faidherbe, 217, entorse du pied gauche en tombant dans l'escalier.

(10 jours de repos).

— M. Charles Vanduvin, 21 ans, manœuvre chez Mme veuve Chéron, demeurant rue de la Guinguette, 9, a été blessé à l'index gauche par une bavure.

(8 à 10 jours de repos).

— Un démouleur de chez M. Emile Jumet, M. Ernest Schepkens, 38 ans, demeurant rue du Grand-Chemin, 150, s'est fait une foulure de l'index droit en débridant un cheval.

(15 à 20 jours de repos).

— Chez MM. Lemaire et Dillies M. Gustave Agneau, 22 ans, soigneur de cardes, demeurant rue Meissonier, 9, a été blessé au médius et à l'annulaire gauches en enlevant un rouleau de son métier.

(8 jours de repos).

— Un domestique de chez Mme veuve Picavet, M. Jules Boekstael, 54 ans, demeurant rue de la Guinguette, cour Mullier, 16, s'est fracturé la 7e côte gauche en déchargeant des cloisons.

(Un mois de repos).

— Chez M. Léon Olivier, M. Edouard Desmarets, 19 ans, perceur, demeurant rue Phillippe-le-Bon, 28, s'est contusionné le gros orteil gauche en mettant une pièce de machine.

(10 à 12 jours de repos).

— M. Henri Dumortier, 19 ans demeurant à Mouveaux, aux Ceut-Maisons, 19, manœuvre chez M. Auguste Pennel, s'est blessé au majeur gauche en maniant des battens.

(6 semaines de repos).

— Chez M. C. Desmet-Lerouge, M. Arthur Servioz, 35 ans, monteur, demeurant rue de la Guinguette, cour Vandorpe, 2, a été blessé aux doigts de la main gauche e ntravaillant.

(3 semaines de repos).

— A la filature de M. Cavrois Mahieu, Mlle Palmyre Vanackère, 18 ans, soigneuse, demeurant rue de Denain, cour Dhalluin 2, a été blessé au talon droit en tombant.

(12 à 15 jours de repos).

Dépôt des Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar. 612-4.

Informations et Communications diverses

CONDITION PUBLIQUE. — Mouvement de la semaine du 12 au 17 juin : Soies, 4 colis (276 kilogrammes) ; laines peignées, 2,611 colis (297,197 kg) ; laines filées, 591 colis (70,878 kg) ; laines diverses et blousses, 106 colis (11,289 kg) ; Cotons, 233 colis (24,656 kg) ; soit au total : 2,945 colis, d'un poids total de 344,296 kilos.

Marché à terme : 5,147 kg ; décreusage : 31 opérations ; filrage : 354 1/2.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE (29e section : Roubaix). — Le comité a tenu une réunion très importante le jeudi 15 courant. Il a été décidé qu'une excursion aurait lieu pour les enfants et les parents à Wambrechies le 16 juillet. Les adhésions seront reçues le 2, à la recette.

M. Jules Ferlin, membre du Comité, est délégué pour représenter la section de Roubaix le 25 juin à Paris.

Tombola. — Les billets s'enlevant très rapidement, le comité invite les adhérents à en demander au plus tôt.

1,600 lots, dont une maison. Tirage : 15 août. Prix : 25 centimes.

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES s'est réuni à l'Hôtel de Ville vendredi 16 courant, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. Auguste Lemire, qui a approuvé le compte administratif de l'exercice 1904, le budget supplémentaire de 1905, et revêtu de son approbation le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des denrées nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant l'année 1905-1906.

Le comité a fixé au jeudi 20 juillet la date de l'excursion scolaire de 1905 ; il a, en outre, décidé que sa sous-commission scolaire se réunira à la mairie le dimanche 25 de ce mois, à 10 heures du matin, pour appeler devant elle les parents d'enfants fréquentant irrégulièrement les classes.

Cinéma gratis t. l. jours : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 18 juin 1905

Naissances. — Maurice Mouchon, Grande-Rue, 39. — Jeanne Renard, rue de Tournai, 99. — Marie Hercheux, rue des Parvenus, 6. — Aimé Hespel, rue de Leuze, cour Vandevelde, 2. — Marceile Gabreau, rue Blanchemaille. — Raymonde Peere, rue de la Barbe-d'Or, cour Thérin, 8. — Marie Vreck, rue de la Chaussée, cour Contraine, 6. — Flore Duquenne, rue des Longues-Haies, cour Vanlroyes, 6. — Suzanne Debuyser, rue de Mouveaux, 34. — Marie Tiberghien, qual de Rouen. — Célina Vandendriessch, ru d'Alma, cour Dcock, 5. — Félix Lezy, rue Franklin, 21.

Publications de mariages. — Entre : Arthur Ramu, employé de commerce, rue de la Perche, 52, et Suzanne Midavaine, couturière, rue Lavoisier, 23. — Emile Vandewynckel, garçon boulanger à Halluin, et Clémence Verraes, servante, rue du Pays, 8. — Emile Ladon, tisserand, rue de la Mackellerie, 37, 37, et Marie Marique, lesiveuse, rue de la Mackellerie. — Eugène Mulnard, comptable, rue Pierre-de-Roubaix, 66, et Laure Coussemant, sans profission, ru d Croix, 43. — Albert Bruggeman, apprêteur, rue de Rocroi, 19, et Alice Leplat, rattacheuse, rue de Rocroy, cité Dillies, 8. — Georges Souyez, chaudronnier en cuivre, rue Ma Campagne, 66, et Marie Carvelier, éplucheuse, rue de Rocroy, 6. — Alexandre Marbach, rattacheur, rue Franklin, 162, et Hortense Muylle, bambrocheuse, rue du Pile, cour Bonte, 3. — Charles Mondet, apprêteur, rue Sainte-Elisabeth, 16, et Célina Dusart, soigneuse, rue Sainte-Elisabeth, 31. — Richard Vanassche, garçon boulanger à Moen, et Flore Caillens, ménagère, place Carnot, 56. — Pierre Cnudde, tisserand, boulevard du Cateau, estaminet Morel, et Adèle Dewitte, soigneuse, rue de Bourgogne, 139. — Fernand Debuchy, lapissier, rue Saint-Maurice, 72, et Jeanne Fabry, ménagère, rue Daubenton, 67. — Jules Defontaine, menuisier, rue Pierre-de-Roubaix, 121, et Laure Legrand, piquûrière, rue de Rocroi, 3.

Décès. — Georgette Leclercq, 20 jours, boulevard Gambetta, 61. — Henri Balaille, 52 ans, garçon brasseur, rue Lalande, 26. — Louise Sirassel, 31 ans, ménagère, rue Malplaquet, 7. — Bertha Pieters, 17 ans, sans profession, rue Racine, 14. — Clémentine Hennon, 17 mois, rue Drouot, cour Bulteau, 9. — Appoline Bossut, 63 ans, journalière, rue Blanchemaille.

Mort-né, 1.

Princesse Makoko Savon Victor Vaissier Nouveau Parfum exquis. 570-4

TOURCOING

Les procédés de M. Phalempin

Sur la proposition de M. Dansette, le conseil municipal de Neuville-en Ferrain a voté dans sa dernière réunion, une réduction de 150 francs des traitements du directeur et de la directrice des écoles de la commune.

Il n'est pas besoin de chercher longtemps pour découvrir là « un bon tour » de Môssieu le maire de Neuville, dont M. Dansette n'est que le porte-paroles.

Qui ne connaît Monsieur La Rancune, qui change d'opinion comme de chemise selon le temps qu'il fait ? D'un caractère autoritaire, haineux et vindicatif, ce monsieur n'a pas oublié le coup de balai que lui ont lancé les républicains aux dernières élections au conseil d'arrondissement. Il a juré de se venger et, pour cela, il ne néglige rien : les vexations à l'égard des citoyens animés d'un républicanisme autre que le sien sont continuelles ; en un mot, il sait user de ses fonctions de premier magistrat de la commune pour satisfaire ses rancunes personnelles.

Aussi nous ne doutons guère de la source de la proposition de M. Dansette.

Le directeur et la directrice des écoles de la commune portent ombrage à M. Phalempin. Très estimés à Neuville, ils instruisent sans doute les enfants dans des principes par trop républicains ; c'est peut-être là le fin mot de l'histoire, et une réduction de traitement semblait une bien douce vengeance.

C'est d'ailleurs le moyen employé déjà par M. le maire à l'égard du garde-champêtre de la commune qui, en novembre dernier, avait vu son traitement réduit de 200 francs, mais l'autorité préfectorale n'a pas voulu ratifier cette réduction ; nous aimons à croire qu'il en sera de même cette fois et que M. le préfet se refusera à s'associer aux petites vengeances de Monsieur La Rancune.

—o—

FETE DU 14 JUILLET

Pour la fête nationale du 14 juillet, un grand concours de chant et de déclamation est organisé avec 60s francs de prix en espèces, plus des objets d'art, des médailles et des diplômes.

Nous donnerons sous peu la composition de ce concours.

—o—

UN BAIN FROID

Dimanche vers trois heures et demie du soir, deux gamins, Achille Flipo, 11 ans et Valery Cusseaux, 10 ans, demeurant tous deux rue de Fleurus, cour Lebrun, prenaient leurs ébats sur la berge du canal au quai de Cherbourg. A un moment donné, Cusseaux poussa un peu trop fort son camarade qui piqua une tête dans l'eau.

Heureusement qu'un pêcheur, M. Carlos Trentecaux, âgé de 17 ans, manœuvre de couvreur, se trouvait près de là. Celui-ci tendit sa perche au petit Flipo et avec l'aide d'un passant qui avança également sa canne, put le retirer sain et sauf de sa périlleuse position.

Achille Flipo prit aussitôt le pas de course pour rentrer chez ses parents.

Informations et Communications diverses

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES. — Les examens du certificat d'études primaires auront lieu, à Tourcoing, le 3 juillet pour les garçons et le 4 juillet pour les filles des écoles du canton Sud ; le 7 juillet pour les garçons et le 8 juillet pour les filles des écoles des cantons Nord et Nord-Est.

MOUVEMENT DES ETRANGERS. — Du 11 au 18 juin, il est arrivé à Tourcoing 5 hommes, 5 femmes et 1 enfant de nationalité étrangère. Il en est parti 5 hommes, 3 femmes et 2 enfants.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé samedi matin aux halles de Tourcoing 100 kilos de moules, 10 kilos de pois, 250 kilos de fraises, 440 kilos de cerises, 120 kilos de haricots, 10 kilos de tomates, 140 boîtes d'asperges, 40 kilos de beurre, 40 kilos de fromage.

— Il est arrivé dimanche matin aux halles de Tourcoing 180 kilos de fromage, 1,000 œufs, 10 kilos le beurre, 450 kilos de fraises, 80 kilos de bleiles, 10 kilos d'amandes vertes, 340 kilos de haricots, 1,350 kilos de cerises, 160 boîtes d'asperges, 300 artichaut., 50 kilos de pois.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 18 juin 1905

Décès. — Blanche Lepers, 2 ans, 122, rue Nationale.

Avant de recourir à une opération chirurgicale, toujours périlleuse et coûteuse, essayez, pour les maladies des femmes, du traitement spécial sans opération (Voir en dernière page). 1202-3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CHALET-BAINS. — Une erreur typographique ayant rendu absolument incompréhensible le texte d'un article paru samedi sous ce titre, nous reproduisons cet article :

— Par suite de circonstances dont l'administration municipale de Croix ne peut être rendue responsable, le fonctionnement de cet établissement est suspendu pour quelque temps.

Un remplacement de chaudières et de différents appareils est imposé à l'entrepreneur. Un acte administratif lui a déjà été notifié dans ce but et un arrêté va être pris d'office pour que le matériel refusé par la commission de réception soit enlevé à bref délai et immédiatement remplacé aux frais de l'entrepreneur.

On espère que le service des bains ne tardera pas à reprendre son cours.

OBJETS ET CHIENS TROUVES. — Un trousseau de petites clés a été déposé au commissariat de police. Le réclamer.

— Un chien de chasse, couleur blanche et marron, poil ras, s'est réfugié chez M. G. Cocheteux, Verte Rue. Lui réclamer cet animal.

ACIDENTS. — E. Gras, ajusteur, usine Holden. Contusions du pouce droit et de toute la main par suite de la chûte d'une porte.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 16 juin 1905

Présidence de M. CHANCEL, vice-président

UNE HEROIQUE DELIVRANCE. — Le 23 mars dernier, Henri Coussaert, 28 ans, se promenait dans les rues d'Armentières. Tout à coup, il reconnut un de ses chers camarades, en un individu qu'un agent de police menait au poste. Coussaert en ressentit une profonde émotion, bien pénible pour son amitié fidèle. Se précipiter sur l'agent, délivrer son ami, s'enfuir avec ce dernier, ne fut qu'un jeu pour lui. Mais un homme se trouvant là, aux jambes agiles, qui s'élança sur les traces des fugitifs. C'était M. Lefebvre, commissaire de police. Sur le point d'être pris, Coussaert se retourna, les traits empreints d'une résolution énergique, en même temps qu'il brandissait un couteau, donnant à comprendre qu'il refusait de se rendre. M. Lefebvre braqua sur lui un révolver, Coussaert modéra ses mouvements ; un gendarme eut le temps d'intervenir et de le désarmer.

Condamné à 6 mois de prison, le 13 avril, par défaut, Coussaert fait opposition. Aujourd'hui, sa peine est réduite de deux mois.

UNE VENGEANCE. — Paul Deparis, 20 ans, s'était présenté comme ouvrier, il y a quelques années, à M. Sokolenski, directeur de la maison Desurmont, de Tourcoing, où il désirait trouver un emploi. Embauché selon ses désirs, Paul Deparis ne tarda pas à être congédié, M. Sokolenski se disant mécontent de son travail. Paul Deparis, dont la rancune semble tenace, en ressentit un grand déplaisir.

Or, le 6 mai dernier, Paul Deparis rencontra M. Sokolenski qu'il aborda. La conversation s'engagea, on entra dans un café, on but plusieurs consommation ensemble. Mais bientôt une querelle s'éleva qui dégénéra en une lutte ou chacun des adversaires reçut de nombreux horions et quelques coups de couteau.

Poursuivis tous les deux, ils sont condamnés pour coups et blessures à 6 jours de prison avec sursis.

COMMENT ON NOUS VOLE !! — M. Dupont fournisseur pour merceries, à Lille, était affligé d'une bonne peu délicate, Berthe Voisin. A intervalles prudemment espacées, celle-ci faisait disparaître tantôt des mouchoirs, tantôt des serviettes, de quoi se préparer un trousseau. M. Dupont ne sut pas s'attendrir à cette considération et porta plainte contre sa servante. Résultat : 15 jours de prison avec sursis à cette dernière.

AYEZ CONFIANCE ! — Le 10 mai dernier, Martens, cultivateur, à Emmerin, s'était absenté pendant toute la journée. A sa rentrée, il constatait qu'une somme de 500 fr. avait été enlevée de sa caisse.

Il apprit bientôt que le voleur n'était autre que son domestique, Gillou Auguste, 18 ans, qui depuis son vol, avait fait des dépenses extraordinaires. C'est ainsi qu'il s'était vêtu de neuf de pied en cape.

Le tribunal lui donne 6 mois de prison.

Audience du 17 juin 1905

VOL DE FILS DE CUIVRE. — Huit jeunes gens, dont un chef de bande déjà remarquable, le sieur Fernand Dansette, 17 ans, avaient trouvé un système ingénieux pour voler du cuivre au préjudice de la compagnie du Chemin de fer du Nord. Ils se rendaient à la gare du Pile, à Roubaix et là coupaient des fils de cuivre qu'ils enlevaient aux signaux du service des téléphones. C'est à cause de ces vols que plusieurs trains arrivèrent en gare de Roubaix sans avoir été annoncés.

Le produit de ces vols aurait été vendu à des brocanteurs de Roubaix.

Les jeunes vauriens se nomment Edouard Loudemant, 14 ans, Clovis Goudin, 12 ans, Louis Dupont, 10 ans et Raoul Martens ; ils habitent tous quatre à Wttrelos.

Quant aux brocanteurs poursuivis, ce sont Alphonse Duvivier, 26 ans, Emile Dumar, 28 ans et Oscar Vandeputte, 25 ans.

Dansette, qui a déjà son casier judiciaire très chargé, est, après réquisitoire sévère de M. Delsart, substitut, condamné à 3 mois de prison, les quatre autres voleurs sont acquittés en raison de leur jeune âge. Quant aux brocanteurs, ils se voient infliger à chacun 8 jours de prison avec sursis.

LA VIE SPORTIVE

LES COURSES

Courses à St-Cloud

Aujourd'hui lundi, 19 juin :

1. *Prix Cherbourg* (au trot monté). — 2,000 fr. — 2,800 mètres.

2. *Prix Hartey* (au trot monté). — 3,000 fr. — 2,000 mètres.

3. *Prix de la Halle* (au trot attelé). — 4,000 fr. — 4,000 mètres.

4. *PRIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE* (au trot monté). — 50,000 francs et un objet d'art offert par M. le Président de la République. — 2,800 mètres.

5. *Prix Petite Chance* (au trot attelé). — 5,000 fr. — 2,000 mètres.

6. *Prix de la Citerne* (au trot monté). — 2,000 fr. — 3,200 mètres.

Hier dimanche, 18 juin :

Courses à Longchamps

RESULTATS

PRIX DE CROISSY

1. Caleb, à M. Stern (G. Stern). — 2. Noleval (Sparkes). — 3. Mamoniesco (L. Turner). — Non placés : Giacomo (F. Gill), Priscilla (G. Bartholomew). — 1/2 longueur, encolure.

PRIX DE BUZENVAL

1. Palafox, à M. le baron Roger (G. Stern). — 2. Barberini (Sparkes). — 3. Cypriote (O'Connor). — Non placé : Voltaire (J. Lane). — 2 longueurs, 4 longueurs.

PRIX DE SEINE-ET-MARNE

1. Gouvernant, à M. Edmond Blanc (G. Stern). — 2. Borgia (Ransch). — 3. Romanof (Cormack). — Non placé : Madapolam (J. Reiff).

PRIX DE LONGCHAMPS

Handicap — 20,000 francs — 2,400 mètres environ

1. Liban, à M. Merle (F. Gill). — 2. Géorgien (A. Carter). — 3. Copenhague (Dickson). — Non placés : Pois Rouges, Volubilis, Royalty, Spite, Priam, Pomaré, Gulrune, Ecots, Arkinglass, Monsieur Charvet, Paquita II, Cousine Bette. — 2 longueurs, 3 longueurs.

PRIX DE LA JONCHERE

Presto II, à M. Lawrence (Bansch). — Walk over.

PRIX DE VILLERON

1. North Pole, à M. Jean Stern (G. Stern). — 2. VieuxParis (Sparkes). — 3. Bal Masqué (J. Reiff). — Courte encolure, 1/2 longueur.

RAPPORT DU PARI MUTUEL

1re course. — Caleb G. Pes. 26 50. Pel. 16 »». P. Pes. 16 50. Pel. 9 »». — Noleval P. Pes. 16 »», Pel. 8 »».

2e course. — Palafox G. Pes. 40 50. Pel. 21 »». P. Pes. 18 50. Pel. 10 »». — Barberini P. Pes. 18 50. Pel. 9 50.

3e course. — Gouvernant G. Pes. 248 50. Pel. 143 »». P. Pes. 70 50. Pel. 35 »». — Borgia P. Pes. 82 »». Pel. 34 50.

4e course. — Liban (écurie) G. Pes. 79 50. Pel. 36 »». P. Pes. 47 50. Pel. 25 50. — Géorgien P. Pes. 64 50. Pel. 35 50. — Copenhague P. Pes. 40 »». Pel. 16 50.

5e course. — Presto II G. Pes. w. o. Pel. w. o.

6e course. — North Pole G. Pes. 16 »». Pel. 8 »».

AUTOMOBILISME

LA COUPE GORDON-BENNETT

Nos lecteurs savent que Théry, Caillois et Duray sont qualifiés pour disputer, le 5 juillet prochain, sur le même parcours, la Coupe Gordon-Bennett.

Voici la liste des concurrents français et étrangers qui se présenteront dans la grande épreuve.

FRANCE. — Théry et Caillois (Richard-Brasier), et Duray (De Dietrich).

ALLEMAGNE. — Jenatzy, de Caters et Verner (Mercédès).

ITALIE. — A. Cagno, S. Nazzari et V. Lancia (Fiat).

ANGLETERRE. — Earp (Napier), Bianchi (Wolseley), Wolseley (Rolls).

AMERIQUE. — Lyttle et Dingley (Pope Toledo), et X. (Locomobile).

AUTRICHE. — Braun, Warden et Burton (Mercédès).

Après entente avec le commandant de gendarmerie, dont le service d'ordre était parfaitement organisé, la Commission sportive a à peu près décidé que les concurrents de la Coupe pourraient circuler sur le Circuit d'Auvergne trois fois par semaine, entre 4 heures et 7 heures du matin.

LE VELO

LE GRAND PRIX CYCLISTE DE PARIS

C'étaient hier qu'avaient lieu les séries éliminatoires du Grand Prix cycliste de Paris. En voici les résultats :

1re série : 1 Friol, 2 Gardellin, 3 Krebs ; 2e série : 1 Schilling, 2 Dœrflinger, 3 Rellic. ; 3e série : 1 Dupuy, 2 Massard, 3 Ellegaard ; 4e série : 1 Otto Meyer, 2 Heller, 3 Grogna ; 5e série : 1 Ruft, 2 Cerrato ; 6e série : 1 Mayer, 2 Schwab ; 7e série : 1 Poulain, 2 Vanoni ; 8e série : 1 Kramer, 2 Baujou, 3 Lagarde.

AU VELODROME ROUBAISIEN

Réunion intéressante, bien réussie, et favorisée d'ailleurs par un temps qui aurait été superbe si de gros nuages n'étaient venus, de temps à autre, obscurcir le ciel et nous menacer de pluie.

A cause du concours hippique, on avait porté à 4 heures et demie le commencement des courses.

A l'ouverture, cependant, le public n'était pas très nombreux. Il ne tarda pas à arriver en foule et le Vélodrome fut alors bien garni.

Voici les résultats des diverses épreuves :

Amateurs U. V. F. (1,000 mètres). — 1. Doutremépuich ; 2. Demisel ; 3. Wuillaumez. — Temps : 1 m. 11 s. 3/5 ; D. T. 27 s. 3/5.

Internationale scrath (1,000 mètres). — 1re série : 1, Legrand ; 2, Antony ; 3, Proy. — Temps : 2 m. 12 s. 3/5 ; D. T. 24 s. 3/5.

2e série : 1, Marcelli ; 2, Rayr ; 3, Maineult. — Temps : 2 m. 19 s. 1/5 ; D. T. 25 s. 4/5.

3e série : 1, Martin ; 2, Vereecke. — Temps : 1 m. 32 s. 4/5 ; D. T. 24 s. 2/5.

Finale : 1er, Marcelli ; 2e, Martin 3e, Legrand. — Temps : 2 m. 44 s. 1/5 ; D. T. 28 s. 2/5.

Match de tout petits. — Course qui a beaucoup amusé le public. Deux enfants de moins de cinq ans, le jeune Lepoutre, fils du vainqueur de la journée dans la course de 60 kilomètres ; et le jeune Seys, de Roubaix, ont montré leurs dispositions de cyclistes et se sont disputé deux charmants jouets qui leur étaient offerts comme prix. Nous espérons que ce premier essai les encouragera et nous souhaitons qu'ils deviennent deux futurs coureurs émérites.

1er, Lepoutre ; 2e, Seys. — Temps : 3 m. ; D. T. 45 s. 1/5.

Comme intermède : un cycliste fait plusieurs tours de piste en jouant de l'accordéon.

Course de primes. — 12 partants ; la course finit avec trois coureurs.

Voici comment les primes ont été réparties : 1re, Legrand (34 s. 2/5) ; 2e, Marcelli (25 s.) ; 3e, Martin (29 s.) ; 4e, Martin (28 s. 2/5) ; 5e, Marcelli (25 s. 4/5) ; 6e, Marcelli (29 2/5) ; 7e, Dartois (27 s. 3/5) ; 8e, Dartois (28 s. 2/5) ; 9e, Dartois (29 s. 3/5). Dernière prime : 1er, Martin ; 2e, Dartois ; 3e, Proy ; temps : 29 s.

Match Gougoltz-Lepoutre. — (60 kilomètres avec entraînement mécanique. — Enjeu : 1,500 francs).

1er, Lepoutre, en 1 heure